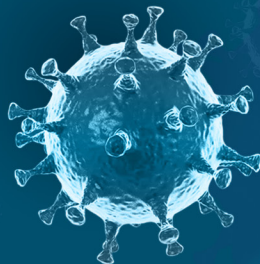


COVID 19

Vendredi 12 janvier 2021



Coordination inter professionnelle Médecin - Pharmacien

Annuaire envoi ordonnance :

La crise actuelle nécessite une **excellente coordination entre les professionnels de santé libéraux**, notamment entre les médecins, les infirmiers et les pharmaciens afin d'assurer la **meilleure prise en charge de nos patients et d'assurer notre propre sécurité**.

Protéger vous, protégez les autres

Avec l'accord du patient : informer les professionnels de santé en contact avec le patient (biologiste, IDE, pharmacien, ...) du diagnostic ou de la suspicion de COVID 19

Si difficulté ou manque de temps possibilité de contacter la plate forme COVID PTA pour cette coordination autour du patient 0800 444 974.

Dans tous les cas, sensibiliser le patient sur l'importance de le faire lui même



Coordination médecin - pharmacien :

Annuaire des pharmacies :

- L'URPS Pharmaciens de La Réunion a spécialement élaboré un **nouvel annuaire à l'attention de tous les prescripteurs afin de favoriser le respect du libre choix du patient**.
- **Accessible via ce lien <https://bit.ly/phies974> (mise à jour régulière)**
- **Ne transmettez jamais une ordonnance dématérialisée** au patient mais proposez-lui un envoi au pharmacien qu'il aura désigné. En cas d'envoi au patient, il est préconisé d'indiquer le nom de sa pharmacie sur l'ordonnance.
- Des abus ont déjà été détectés grâce au Dossier Pharmaceutique, à savoir des délivrances répétées sur une courte période dans différentes officines.
- En cas de COVID +, le patient ne doit pas se présenter à la pharmacie (demander à un proche ou demander la livraison à domicile)